

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200691946
Date : 22 juillet 2019 13:42:00
Pièces jointes : [Permis pesticides.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 mai dernier concernant la propriété sise au 5035, boulevard Cousineau à Saint-Hubert.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Répondante régionale à l'accès aux documents

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607 poste 224

Télécopieur : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES

Loi sur les pesticides

7820-16-01-1650300-1

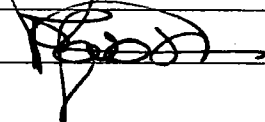
ÉTABLISSEMENT Réno-Dépôt St-Hubert Adresse du lieu : 5035, boulevard Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 3K7	NUMÉRO DE PERMIS 401582979 NUMÉRO DE L'INTERVENANT Y2180140 NUMÉRO DU LIEU X1600270 DATE DE FIN DE VALIDITÉ 15 décembre 2019
--	---

TITULAIRE DU PERMIS Rona inc. 220, chemin Du Tremblay Boucherville (Québec) J4B 8H7

CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S) B2 - Vente au détail des pesticides de la classe 4

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE 4 avril 2017


POUR LE MINISTRE